

HOORNAERT (*André-Gustave*), Magistrat, Avocat et Publiciste (Liège, 4.6.1884 - Schaerbeek, 23.4.1953). Fils d'Aloïs et de Braquaval, Marie Joseph. Veuf de Paulus, Geneviève; époux de Notté, Stéphanie.

La générosité débordante, l'enthousiasme idéaliste, la farouche indépendance d'André Hoornaert, le mélange chez lui de ces deux qualités fondamentales du Liégeois, l'individualisme et la sentimentalité à fleur de peau, ne pouvaient laisser personne indifférent. Si sa vie ne fut pas marquée par la réussite d'une carrière des honneurs, s'il n'était pas un homme d'argent, son influence parfois décisive sur la destinée de tant de ses contemporains en font une personnalité hors du commun.

Dans la trame de cette existence en apparence décousue, c'est dans sa jeunesse qu'il faut chercher les constantes qui l'éclairent. Sa naissance d'abord, au sein d'une famille nombreuse, le culte de sa tante et première épouse de son père, Eudoxie Braquaval, mieux connue sous son nom de plume de Pauline l'Olivier, pionnière des lettres féminines belges, sa foi qui s'exprima par son dévouement de maître du patronage St-Joseph de Liège où il se lia d'une amitié indéfectible avec Octave Louwers, le futur grand juriste colonial, et l'ingénieur Delmer, futur secrétaire général du Ministère des Travaux Publics et créateur du canal Albert, l'influence, aussi, du père de ce dernier, Alexandre Delmer, écrivain social catholique, guide de ses premiers pas dans le journalisme. Car à quatorze ans déjà, en 1899, André Hoornaert éprouva la joie de voir *Le Patriote* publier son tout premier article, plus de cinquante ans, il demeura le collaborateur de ce quotidien devenu, après 1918, *La Libre Belgique*. Ses études juridiques à l'Université de Liège, canalisèrent ces tendances, la faculté des Lettres dominée par la figure de Godefroid Kurth, celle du Droit par Gérard Galopin, fixèrent son patriotisme, son christianisme social et son admiration pour l'œuvre africaine de Léopold II.

Sorti docteur en droit de l'Université de Liège, comme la majorité des magistrats du Congo des débuts, il s'engagea la même année, 1907, pour deux ans, au service de l'Etat Indépendant. Nommé le 31 août, il s'embarqua à Anvers et entre en service le 12 septembre. Le 4 octobre, il est désigné pour remplir les fonctions de substitut suppléant près le tribunal de première instance de Boma, le 18 novembre celles de substitut suppléant près le tribunal territorial et le conseil de guerre de Lusambo, le 23 mars 1908 celles de substitut près le conseil de guerre de Kabinda. Il s'embarque, fin de terme, le 8 décembre 1908 et atteint Anvers, fin de service, le 27 décembre 1908. Déjà, il avait rédigé quelques-unes de ses expériences, citons « L'île des dormeurs » parue dans la revue du Mouvement anti-esclavagiste, en 1908, p. 41.

Après ce premier terme dans ce qui deviendra la province du Kasai, André Hoornaert sera dirigé sur le Katanga que la Colonie avait décidé de doter, enfin, d'une solide infrastructure judiciaire. Il quitte la Belgique le 22 avril 1909, est nommé le 14 mai substitut suppléant près le tribunal de première instance et le conseil de guerre de Lukafu, et, le 11 novembre, substitut près le tribunal territorial et le conseil de guerre établis au chef-lieu de la zone du Tanganika-Moëro. Il quitte le Katanga, fin de terme, le 16 avril 1911.

Le 30 décembre 1911, il est nommé substitut du procureur du Roi près le tribunal de

première instance d'Elisabethville, embarqué le 29 janvier 1912, il entame le service effectif de son troisième terme le 21 février. Il quittera Elisabethville, « pour cause de santé », le 14 février 1914, six jours avant l'expiration de son terme de service, « à sa demande », démission honorable de ses fonctions de substitut de procureur du Roi est acceptée par arrêté royal du 24 juillet 1914.

Ce que furent ces séjours africains, deux récits parus en feuilleton dans *La Libre Belgique* en septembre et octobre 1948 nous permettent de l'entrevoir. « L'histoire du crâne de Mukoko », c'est l'ancien Sankuru-Kasai qui s'ouvre et résiste à la pénétration des idées occidentales, l'anthropophagie, la figure haute en couleur du Père Cambier, les plaisanteries d'un goût parfois douteux, « La pierre qui parle », ce Katanga des Grands Lacs dominé par les féticheurs. Mais il y avait aussi les prémices de la civilisation moderne, sur les bords du Tanganika, André Hoornaert s'était lié d'amitié avec Mgr Roelens, dont il publia l'éloge funèbre dans *La Libre Belgique* du 17 août 1947, mais surtout avec l'abbé Stefano (ou Stephano) Kaoze, le premier prêtre noir de la région, son hôte futur pendant ses séjours européens, rencontré pour la première fois en décembre 1909, et auquel il consacra des articles vibrant de sympathie dans *La Libre Belgique* du 18 avril 1921 et dans la *Revue Congolaise Illustrée. Les Vétérans de l'Etat Indépendant du Congo* de mai 1951, p. 33 à 35.

André Hoornaert avait trop de pudeur pour décrire ce que fut la tragédie de son troisième terme. Jeune marié, il avait emmené sa femme en Afrique. En brousse, le 19 mars 1913, en sa vingt-cinquième année, elle décédait en couches, son enfant ne lui survécut que de quelques heures et fut baptisé sans cérémonies. La même année, il perdait son père. A ces drames familiaux, s'ajoutaient ses combats professionnels.

Comme beaucoup de magistrats coloniaux de la première époque, conquis par les idées sociales de la fin du XIX^e siècle, André Hoornaert avait établi l'équivalence africaine, l'ouvrier d'Europe à défendre, c'était là-bas le Congolais. Au moment où le vide judiciaire se comblait au Katanga, avec sa fougue habituelle, il n'avait pas le caractère d'attendre que le poisson soit ferré, anticipant parfois sur un faisceau de preuves irréfutables, le substitut Hoornaert était parti en guerre contre les abus qui pouvaient subsister au Tanganika. Cette attitude lui valut quelques incidents violents qui expliquent, au moins en partie, sa démission.

Au moment où il était confronté, avec le courage qu'on lui connaît, à une reconversion complète de sa vie, l'éclatement de la guerre de 1914 lui dicta son devoir. Il n'était plus question de tergiverser, il s'engagea comme volontaire. André Hoornaert combattant, c'est l'héroïsme de l'Yser, sept chevrons de front, deux citations à l'ordre du jour de l'Armée, la Croix de Guerre reçue des mains même du Roi-Chevalier sur le champ de bataille de Merckhem. Dans les tranchées, il avait retrouvé son cher ami Delmer, simple soldat comme lui. Il en sortit invalide, mais non abattu.

Après la victoire, cette fois, André Hoornaert pouvait choisir sa nouvelle direction. Il s'établit en région bruxelloise et s'inscrivit au barreau, il se remarqua, et bientôt ce fut la naissance du fils aîné du couple, Jean, comme le bébé enterré là-bas, en terre africaine. Il profita du faire-part de naissance, pour proclamer son intention de fonder une famille nombreuse, il fut toujours un ardent propagandiste de cet idéal, et il tint parole, son foyer devait s'égayer de la naissance de six enfants.

Mais il avait trop accumulé d'expériences, sa plume le démangeait, et ce fut une série de livres et d'opuscules, en diverses directions. En collaboration, un livret, émouvant quand on connaît sa vie, « Le Baptême d'urgence pour raisons médicales », distribué en grande partie gratuitement. Dans le domaine militaire, chez A. Dewit, trois récits, « Les ceinturonnés de la 88^e (1919, 326 p.). « A la volée » (1921, 316 p.) et « Universitaires et Ramolots » (1921, 85 p.). Ces ouvrages guerriers, écrits dans un style bien relevé et avec humour, n'étaient pas que coups de clairon, non sans courage, le héros, simple soldat, n'hésitait pas à s'en prendre à la hiérarchie militariste, à se pencher sur le sort immérité de « lâches » fusillés pour l'exemple. Dans le domaine social, mais là aussi l'expérience de la vie militaire le guidait. « Les Durs Réveils » (première édition en 1920, 150 p.), sans fausse pudibonderie, l'A. abordait le problème tabou des maladies vénériennes, ouvrage qui reçut un accueil favorable du public, les diverses éditions (dans les deux grandes langues nationales), la dernière de 1947, atteignirent un tirage total de 100 000 exemplaires. Ce succès ne devait pas enrichir l'A., il le vendit à prix coûtant, le distribua parfois gratuitement, mais il lui valut des félicitations du roi Albert et une élévation au grade d'Officier de l'Ordre de la Couronne par le Ministère de la Santé publique et de la Famille à laquelle le Ministère de la Défense nationale s'empressa d'ajouter les glaives. Dans un domaine social encore, mais religieux aussi, aux éditions « Jeunesse Nouvelle » en 1924. « Pour le Capital? Ou pour le Christ » (48 p.). Dans la même direction, mais sous une optique coloniale cette fois, en collaboration avec Octave Louwers, chez Gosmaere à Bruxelles, en 1923, « La politique indigène » (87 p.) et, en 1924, « La question sociale au Congo » (247 p.).

Après cette efflorescence, il consacra surtout sa plume dans *La Libre Belgique*, au journalisme proprement dit, il y était « L'Ancien », spécialiste des combattants mais aussi chroniqueur colonial du journal. Le conseil de l'Ordre avait froncé les sourcils devant les entreprises en multiples directions de ce singulier avocat, il se fit moins voyant et prouva, par la parution de plusieurs articles dans les colonnes du *Journal des Tribunaux*, qu'il était aussi un juriste de valeur.

En 1936 commence pour lui une année féconde. Il rédigea un roman, toujours inédit, mais qui ne pouvait être qu'une œuvre de combat, ici contre le Décret du Saint Office du 3 mai 1927 condamnant les romans « mystico-sensuels », un extrait parut dans l'organe des familles nombreuses du 2 août, « La veuve du soldat inconnu », récit d'une grande originalité et sensibilité. Chargé par *La Libre Belgique* d'un reportage en U.R.S.S., il se rendit à Moscou via Berlin. Il fut effrayé de l'impréparation des Occidentaux devant le réarmement des régimes totalitaires, et ses notes à propos de l'armée rouge, car il était toujours resté l'observateur d'artillerie des boues de l'Yser, devaient bientôt se révéler prophétiques. Il tira de ce reportage, aux éditions de l'A.C.J.B., un opuscule de 47 pages, « Impression de Sovétie ». Le succès de son envoyé spécial en Russie incita *La Libre Belgique* à l'expédier quelques mois plus tard, en 1937, en Espagne, bien entendu dans les régions conquises par le général Franco. Déçu par ce qu'il y avait trouvé, il décida d'aller voir en face: les Républicains ne lui plurent pas plus, finalement ne trouvèrent grâce à ses yeux que les Basques des deux bords, Carlistes et Autonomistes.

Le second conflit mondial qu'il avait prévu,

était là. Il ne pouvait être que résistant à moins toujours original, il mena « sa guerre » comme il l'entendait. La décision qui lui conféra enfin en 1951 la qualité de résistant armé, énumère ses exploits, mais constate, non sans embarras, qu'il refusa de s'inféoder à un quelconque mouvement, aussi fut-il un des rares « résistant armé isolé ». Là encore il avait manié des fonds, des millions, pour les autres. Mais surtout, il considéra de son devoir, après la capitulation, de défendre la personne du roi Léopold III. En 1942, pratiquement à compte d'auteur, sous le pseudonyme d'A. Stephan (pensait-il à Stéfano?), il répandit dans les deux langues un opuscule de 31 pages, « Léopold III, Roi belge ». Malgré les recherches, la Gestapo ne réussit pas à l'identifier.

Sa prise de position lui permit de nouer des contacts avec le souverain prisonnier. A la libération, il se lança dans la bagarre de l'« affaire royale », le 19 août 1947, il accordait à *La Libre Belgique* une interview « Les vrais sentiments du Roi pendant l'occupation », à son tour le souverain lui ménageait un entretien publié dans le même journal le 20 janvier 1948.

La guerre l'avait ruiné, si tant on peut dire qu'il eût jamais de fortune. Son ami Octave Louwers parvint à le faire nommer, en 1946, rédacteur du compte rendu analytique du Conseil colonial, tâche, qu'aidé par sa science juridique, il remplit avec grand soin. Il fut aussi secrétaire général du « Centre belge d'études et de documentation » du 1 de la rue Defacqz à Bruxelles.

Il renouait ainsi avec la réalité coloniale. Ses récits de 1947, cités plus haut, de ses débuts congolais lui valurent de dures critiques d'adversaires politiques. Il ne comprenait pas. En 1948, *La Libre Belgique* en faisait son envoyé spécial au Congo. Il profita du voyage par mer pour interviewer le cardinal van Roey (*L.B.*, 4.7.48). Le Congo le désorienta: il en était resté aux anthropophages et aux féticheurs, à l'hospitalité de brousse, il retrouvait un pays lancé dans le vertige de l'ère industrielle, aux métropoles anonymes et bruyantes.

Et pourtant, avec ce cœur qui le caractérisa toujours, il sut répondre à des besoins de ce Congo nouveau, peut-être parce que déjà, au temps des pionniers, il avait fait confiance à l'homme noir, s'était fait un ami de Stefano Kaoze. Mgr Roelens mort, pour honorer la mémoire du prélat, il lança la « Fondation Roelens » qui permit l'érection d'une école professionnelle sur les bords du Tanganika. Le souvenir de Stefano Kaoze dut hanter le promoteur de cette souscription qui en quelques semaines recueillit 400 000 francs au profit de Mgr A. Bigirimwami, cadeau de sacre de ce premier évêque de l'Afrique belge.

Doyen des collaborateurs de *La Libre Belgique*, son apport au journal s'espaçait, mais peu avant sa mort, il obtint une dernière interview qui fit grand bruit, de l'archiduc Othon de Habsbourg.

Il mourut subitement. Les notices nécrologiques consacrées à sa mémoire montrent l'émotion qui s'empara du public. A ses obsèques, autour de sa dépouille, entourant sa femme et ses enfants, avaient pris place ses amis de toujours, Louwers et Delmer, de petites gens anonymes, des anciens, ceux qui avaient travaillé avec lui dans les œuvres paroissiales, mais aussi, le représentant du Roi, le président du Sénat, le ministre des Colonies, et encore, l'ancien ministre, le gouverneur général, le haut magistrat colonial et métropolitain, le bâtonnier, l'officier du plus haut grade, le professeur d'Université. A ce magistrat colonial invité à donner sa démission, à ce sim-

ple soldat peu respectueux de la hiérarchie, à cet avocat aussi pauvre à l'arrivée qu'au départ, à ce polémiste fougueux défenseur de tant de causes perdues, la Belgique officielle, d'Europe et d'Afrique, rendait un hommage public. A ce franc tireur, isolé si souvent, la foule portait témoignage. Non, André Hoornaert n'avait pas raté sa vie.

Distinctions honorifiques: 1) A titre colonial: Etoile de service avec deux raies. — Chevalier de l'Ordre royal du Lion. — Chevalier de l'Ordre de Léopold. — Médaille commémorative du Congo. 2) A titre militaire: Officier de l'Ordre de Léopold II avec glaives. — Croix de guerre (deux citations à l'ordre du jour de l'Armée). — Croix de l'Yser. — Croix de feu. — Médaille de volontaire combattant, sept chevrons de front. 3) A titre social: Officier de l'Ordre de la Couronne avec glaives.

4) A titre de la résistance: Médaille de la résistance armée. — Médaille commémorative avec sabres. 5) A titre religieux: Chevalier de St Grégoire le Grand. — Commandeur de l'Ordre de St Sylvestre.

9 juin 1975.

Jean Sohier.

Références: Matricule des A.E. n° 294. — *Belgique active*, p. 211. — *Pourquoi Pas?*, 20.6.30. — *Recueil financier*. Bruylant, 1939, III, p. 81-88. — Agence Belga, 29.5.45. — *Libre Belgique*, 29.5.45, 25.4.53, 28.4.53. — *Journal des Tribunaux d'Outre-Mer*, 15.5.53. — *Revue coloniale belge*, 1.5.53. — *Revue congolaise illustrée*, VI, 53.